

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi vingt et un février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du douze février deux mille vingt-cinq et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Michèle GUEROUT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjointes ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Martine ROBERGE, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS ; David PERRAULT, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Rigobert LOEMBA, Stéphanie DELBOS, Anne MAIGRET, Israël KASONGA, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Franck PETIT ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Georges BENAKOU ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à Bernard BIANCO ; Stéphane DUPONQ ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Chantal JARNIOU ; Jean-Philippe TANNAY ayant donné pouvoir à David PERRAULT :

Secrétaire de séance : Anne MAIGRET

Membres en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 6 – Voix délibératives : 29

2025-18

**ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION
« LIGNE NOUVELLE PARIS NORMANDIE (LNPN), OUI, MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX ! »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,
Vu la création de l'association « LNPN, oui, mais pas à n'importe quel prix ! » en date du 24 août 2015, parue au journal officiel du samedi 5 septembre 2015, annonce n° 1095,
Considérant la réaffirmation en 2020 par l'État du caractère prioritaire de la mise en œuvre de la nouvelle ligne SNCF Paris-Normandie fixant ainsi la feuille de route pour la poursuite des études,
Considérant que les Communes situées sur l'axe Rouen-Barentin sont impactées par le futur tracé de cette ligne, à plus ou moins grande échelle,
Considérant l'intérêt de mobiliser au maximum les acteurs locaux lors du passage à l'étape 2 du projet « étape des études préalables à l'enquête d'utilité publique » de manière à défendre l'intérêt du territoire,
Considérant l'opportunité de rejoindre l'association « LNPN, oui, mais pas à n'importe quel prix ! » pour participer à un dialogue constructif,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 22 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions**

- **DONNE** son accord pour l'adhésion de la Ville de Notre-Dame de Bondeville à l'Association « LNPN, oui, mais pas à n'importe quel prix ! »
- **DÉSIGNE** Madame le Maire en qualité de référent,
- **DIT** que la participation annuelle de 50 € sera imputée au compte 6281 du budget principal.

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le : 27 FEV. 2025



Madame le Maire,
Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20250221-2025-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025